

NOTATION PÉDAGOGIQUE DES AGRÉGÉS

Extrait d'un courrier du Directeur de la DGRH :

« Jusqu'à présent, chaque discipline se référait à une grille de notation qui lui était propre. À compter de cette année, les différents groupes disciplinaires feront l'objet d'une notation pédagogique harmonisée, déterminée par référence à une grille interdisciplinaire unique, qui permettra notamment de favoriser la comparabilité des dossiers et la lisibilité des déroulements de carrière, en particulier pour les enseignants placés dans des situations analogues.

Ainsi les notes pédagogiques de l'année scolaire 2008-2009, arrêtées au 31/08/09, qui seront communiquées aux enseignants sur l'avis de notation adressé en décembre-janvier prochains, seront les premières à s'inscrire dans cette nouvelle grille unique interdisciplinaire. Pour les disciplines dont les échelles antérieures ne coïncidaient pas avec cette grille, les notes pédagogiques 2008-2009 ont été transformées afin de rentrer dans les nouvelles fourchettes, conformément aux tableaux qui accompagnent le présent courrier.

À compter de la rentrée scolaire 2009, les notes pédagogiques qui seront proposées à la suite des inspections à venir seront également fixées directement par référence à la nouvelle grille dont vous pourrez prendre connaissance en page 3 des pièces jointes au présent courrier ».

Les tableaux d'ajustement des notes pédagogique et la grille de notation pédagogique vous seront adressés sur demande (joindre une enveloppe affranchie à 0,56 €) :

Société des agrégés, 25 rue Descartes, 75005 Paris.